

## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Lundi 19 juillet 2021 – 19h00**

Salle de la Terrasse – ARGELES-GAZOST

### PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Date de la convocation			
<b>12 juillet 2021</b>			
Date de l'affichage du compte-rendu sommaire			
<b>26 juillet 2021</b>			
Nombre de conseillers communautaires			
En exercice	Présent(e)s (Titulaires uniquement)	Représenté(e)s	Procurations
<b>63</b>	<b>40</b>	<b>3</b>	<b>6</b>

Le 19 juillet 2021 à 19h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président

#### **Présent(e)s :**

Noël PEREIRA DA CUNHA,

Vice-président(e)s : Jean-Marc ABBADIE, Isabelle COURTIN, Charles LEGRAND, Philippe TOULOUZET, Gaëlle VALLIN, André VERGÉ,

Henri BAREILLES, Régis BAUDIFFIER, Pierre CABARROU, Christine CAUBE, Eric CASTAGNÉ, Jean-Pierre CAZAUX, Mathieu CUEL, Jacques DEBIEN, Andrée DULOUT- GLEIZE, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Jean-Jacques FERRER, Jean-Pierre FLORENCE, Anne-Marie FOURNOU, Laurent GRANDSIMON, Serge LAGUIBEAU, Jean-Baptiste LARZABAL, Léna LHUISSET, Jérôme LURIE, François-Olivier MANSON, Jacques MATA, Christophe MENGELLE, Joël MIDAN, Françoise PAULY, Joël PEDARRIBES, Bernard PELUHET, Jean-Pierre PRAT, Jean-Baptiste RAMON, Anne- Isabelle ROBUSTE, Félix SASSO, Françoise TREY, Mathieu VARIS, Sébastien VERGEZ, Sophie VERGEZ,

#### **Absents représentés :**

Francis COSTE, représenté par Philippe POUHEY,  
Xavier MACIAS, représenté par Françoise MARCHESI,  
Patrice VUILLAUME, représenté par Christian BAA-PUYOULET,

#### **Absents excusé(e)s :**

Pascal ARRIBET, pouvoir de vote à Philippe TOULOUZET, Christophe BORE-CAVALLERO, Serge CABAR, Pascal COLLADO, Corinne GALEY, pouvoir de vote à Charles LEGRAND, Dominique GOSSET, pouvoir de vote à Mathieu CUEL, Bernadette HAURINE, Jean-Bertrand HAURINE, Denis LAPORTE, Guy LONCA, Philippe MYLORD, pouvoir de vote à Gaëlle VALLIN, Sylvie PARROU, pouvoir de vote à Noël PEREIRA DA CUNHA, Loïc

RIFFAULT, Frédéric RIMAURO, Dominique ROUX, Annie SAGNES, Bernard SOUBERBIELLE, Virginie TEXIER, pouvoir de vote à Jean-Pierre FLORENCE, Raymond THEIL, Nicolas ZARAGOZA.

Secrétaire de séance : Christophe MENGELLE.

## **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**

---

**Décision n°DP/066/2021 du 17 mai 2021 portant attribution du marché « achat d'un plateau polybenne pour les services techniques » à la société "TP2L"**

L'offre de la société TP2L pour l'achat d'un plateau polybenne d'occasion pour les services techniques, pour un montant total de 3 678.50 € HT soit 4 414.20 € TTC, est approuvée.

**Décision n° DP/067/2021 du 16 juin 2021 portant approbation de l'avenant n°1 à la lettre de commande à l'entreprise « FLEXILOC »**

L'avenant n°1 du marché de location d'un chariot télescopique avec cabine pressurisée, portant sur le remplacement du matériel pour une nouvelle durée de 12 mois et un loyer équivalent, est approuvé.

**Décision n° DP/068/2021 du 31 mai 2021 portant approbation de la convention de mise à disposition du bâtiment situé au col de Couraduque au profit de l'association « La Fête du Ciel ».**

La convention de mise à disposition du bâtiment situé au col de Couraduque, à l'association « La Fête du Ciel », pour la période comprise entre le 3 septembre 2021 et le 6 septembre 2021 est approuvée à titre gratuit.

**Décision n° DP/069/2021 du 31 mai 2021 portant approbation de la convention de mise à disposition du bâtiment situé au col de Couraduque au profit de l'association « TOPP » pour l'organisation du Vautourman.**

La convention de mise à disposition du bâtiment situé au col de Couraduque, à l'association « TOPP » (Triathlon Organisation Pyrénées Passion), pour la période comprise entre le 24 septembre 2021 et le 26 septembre 2021 est approuvée à titre gratuit.

**Décision n° DP/070/2021 du 4 juin 2021 portant approbation du bail dérogatoire avec la société « LA TRUITE DES PYRENEES » pour la location de terrains et locaux situés sur la ZA du Sailhet à Lau-Balagnas**

Le bail avec la société « LA TRUITE DES PYRENEES », dont le siège est situé à Lau-Balagnas, relatif à la location de terrains et locaux situés sur la ZA du Sailhet est approuvé, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (4 067 € TTC annuels).

**Décision n° DP/071/2021 du 4 juin 2021 portant approbation de la convention de subventionnement « Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) » avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)**

La convention de subventionnement pour l'élaboration du projet de territoire Pyrénées Vallées des Gaves avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, est approuvée (aide de 20 000 €).

**Décision n° DP/072/2021 du 7 juin 2021 portant approbation de la convention de réalisation d'une prestation de bilan de compétences avec l'organisme de formation « CIBC Sud Midi-Pyrénées »**

La convention de réalisation d'une prestation à passer avec l'organisme de formation « CIBC Sud Midi-Pyrénées » relative aux modalités du bilan de compétences d'un agent, du 7 septembre 2021 au 5 novembre 2021, pour un montant de 1 500€ TTC, est approuvée.

**Décision n° DP/073/2021 du 9 juin 2021 sollicitant une subvention auprès de la CAF des Hautes-Pyrénées pour le financement de matériel pour le RAM**

La demande de subvention auprès de la CAF des Hautes-Pyrénées pour la mise en place des animations délocalisées du RAM d'un montant de 406,63€ (50% du montant HT total de l'opération) est approuvée.

**Décision n° DP/074/2021 du 10 juin 2021 approuvant l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel initié par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées**

La communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves adhère au groupement de commandes précité pour l'acheminement et de fournitures d'électricité, la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y sont associés.

**Décision n° DP/075/2021 du 14 juin 2021 portant sur la résiliation du marché de location de bungalow pour l'école de Jean Bourdette à l'entreprise LOXAM**

Le marché de prestations et services intitulé « location de bungalow pour l'école de Jean Bourdette » est résilié et une indemnité de 342.71 € HT soit 411.26 € TTC est versée à LOXAM.

**Décision n° DP/076/2021 du 14 juin 2021 portant sur la résiliation du marché de la location de container marine pour l'école de Jean Bourdette à l'entreprise LOXAM**

Le marché de prestations et services intitulé « location de container marine pour l'école Jean Bourdette » est résilié et une indemnité de 58.74 € HT soit 70.49 € TTC est versée à LOXAM.

**Décision n° DP/077/2021 du 16 juin 2021 portant modification de la régie de recettes relative aux activités de tourisme, sports et loisirs (à l'exception du centre nautique)**

Le montant du fonds de caisse mis à disposition du régisseur est fixé à 2 500€.

**Décision n° DP/078/2021 du 16 juin 2021 portant augmentation du fonds de caisse de la régie de recettes relative au centre sportif et nautique de Lau-Balagnas**

Le montant du fonds de caisse mis à disposition du régisseur est fixé à 3 500 €.

**Décision n° DP/80/2021 du 25 juin 2021 portant approbation de la convention de mise à disposition, par la communauté de communes, de la cantine de l'école Villa Suzanne au profit de l'association FFR31-65 pour l'organisation du service restauration du centre de loisirs les Farfadets**

La convention de mise à disposition de la cantine de l'école Villa Suzanne (salles de restauration, plonge, sanitaires, matériel de restauration), au profit de l'association FFR31-65, est consentie à titre gracieux du 7 juillet 2021 au 27 août 2021.

**Décision n° DP/81/2021 du 25 juin 2021 portant approbation de la convention de formation « Utilisation du logiciel Espace Citoyens Premium », avec l'organisme de formation « ARPEGE »**

La convention de formation professionnelle à passer avec l'organisme de formation « ARPEGE » relative aux modalités de formation des agents, les 17 et 18 août 2021, pour un montant de 1 860.00 € HT, est approuvée.

**Décision n° DP/82/2021 du 28 juin 2021 portant attribution du marché de location de deux Terminaux de Paiement Electronique**

L'offre de la société HAXE, pour la location de deux Terminaux de Paiement Electronique, d'un montant total de 330 € HT (200 € HT pour un TPE mobile et 130 € HT pour un TPE fixe), est acceptée.

**Décision n° DP/083/2021 du 6 juillet 2021 sollicitant une subvention FAR pour l'achat de bâches extérieures pour le Complexe Aquatique « Lau Folies »**

La demande de subvention dans le cadre de la programmation FAR 2021, pour le projet d'achat de bâches extérieures pour le complexe aquatique « Lau Folies », d'un montant de 33 342 € TTC est approuvée.

**Décision n° DP/084/2021 du 5 juillet 2021 portant approbation du marché « location de deux camions frigorifiques pour les services scolaires » à la société AB LOCATION**

L'offre de la société AB LOCATION (Siret 34481652500028) pour la location de deux camions frigorifiques pour les services scolaires est approuvée pour un montant de 24 900 € HT, soit 29 880 € TTC.

**Décision n° DP/085/2021 du 6 juillet 2021 portant approbation de la convention d'utilisation de la salle des fêtes d'Arrens-Marsous**

La convention d'utilisation à titre gracieux de la salle des fêtes d'Arrens-Marsous par la communauté de communes pour l'organisation de la Conférence des Maires est approuvée.

**Décision n° DP/086/2021 du 6 juillet 2021 portant approbation de l'avenant n°3 à la convention relative à l'attribution d'une aide au titre du « soutien à la mise en œuvre des opérations liées aux stratégies locales de développement » dans le cadre de l'opération « Elaboration d'un plan paysage pour les vallées des Gaves »**

La signature d'un avenant à la convention d'attribution d'une aide au titre du « soutien à la mise en œuvre des opérations liées aux stratégies locales de développement » dans le cadre de l'opération « Elaboration d'un plan paysage pour les Vallées des Gaves » est approuvée (report de délai de validité au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

**PRESENTATION DU ROLE ET DES ACTIVITES DE LA REGIE HAUT-DEBIT DES HAUTES-PYRENEES (M. PHILIPPE COLLET)**

**PRESENTATION DU PROJET DU LAC D'ESTAING PORTE PAR LE SIVOM DE LABAT DE BUN (M. THIERRY DUMESTRE-COURTIADÉ)**

**PRESENTATION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII - MME GAËLLE VALLIN)**

**1. 1- FINANCES**

**1.1. Redevance spéciale – annulation de factures 2018 et annulation partielle de factures 2019**

*Rapporteur*: M. Jean-Marc ABBADIE, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et de la gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré par 47 voix pour, 1 voix contre (Mathieu VARIS) et 1 abstention (Andrée DULOUT-GLEIZE), décide :

- d'approuver les deux propositions énoncées par le rapporteur, relatives à une annulation totale des factures 2018 aux établissements « Jardinerie Noguez », « SARL Charcuterie Sajous », « SARL Restaurant la Table d'Ayzi » et « SAS Restaurant la Forge » et à une annulation partielle des factures 2019 de redevance spéciale aux établissements , « SARL Charcuterie Sajous », « SARL Restaurant la Table d'Ayzi » et « SAS Restaurant la Forge » ;
- d'autoriser le Président à procéder aux écritures comptables afférentes aux opérations et à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

## **1.2. Application de la M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

*Rapporteur : M. André VERGÉ, Vice-président en charge des finances*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves, en appliquant la M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **2. GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

### **2.1. Appel à projets « généraliser le tri à la source des biodéchets » de l'ADEME et Région Occitanie – information sur candidature**

*Rapporteur : M. Jean-Marc ABBADIE, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et de la gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés.*

La collecte séparative des biodéchets est rendue obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les opérations de déploiement du compostage peuvent être financées à hauteur de 55% par l'ADEME et la Région Occitanie via des appels à projet dont la dernière date de réponse est fixée au 14 septembre 2021.

Afin de répondre au mieux à cet appel à projet, il est prévu de contacter les mairies pour connaître leurs besoins et les possibilités d'installation de site de compostage de proximité. Des communes ont déjà montré leur intérêt du compostage de proximité et des projets sont en cours de réflexion.

Un financement complémentaire à hauteur de 15% peut également être octroyé par le Département et pour le reste à charge, il est prévu de solliciter le SMTD65 qui dispose d'une enveloppe pour soutenir ce type d'opération à répartir entre toutes les collectivités adhérentes, dans une limite de 100 000 € par membre. Ainsi, à terme, le coût d'investissement pour la CCPVG et les communes serait nul.

## **3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **3.1. Contrat de Relance et de Transition Ecologique – signature du protocole d'engagement**

*Rapporteur : M. Jean-Marc ABBADIE, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et de la gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés.*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'approuver le protocole d'engagement relatif au CRTE ;
- d'autoriser le Président à le signer ;

- de confier au Bureau communautaire la mission d'élaboration du Projet de Territoire, en lien avec la Conférence des Maires et les ateliers associant les élus communautaires.

#### **4. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES – SPORT ET SANTE**

##### **4.1 Complexe sportif et touristique à Lau-Balagnas – approbation du programme**

*Rapporteur : M. Charles LEGRAND, Vice-président en charge des équipements communautaires, sport/santé*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le préprogramme général de requalification du complexe sportif et touristique à Lau-Balagnas (en annexe de la présente délibération) et autorise le Président à lancer les procédures adéquates en application des textes en vigueur.

#### **5. EDUCATION – ENFANCE JEUNESSE**

##### **5.1. Régularisation de la participation 2020 de la communauté de communes aux frais de mise à disposition de personnel et de charges de fonctionnement des bâtiments de la commune d'Arras-en-Lavedan pour les services périscolaires**

*Rapporteur : Mme Isabelle Courtin, Vice-présidente en charge de l'éducation, enfance, jeunesse*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le règlement, à la commune d'Arras-en-Lavedan, des charges 2020 relatives à la mise à disposition de personnel pour le centre de loisirs périscolaire d'Arras-en-Lavedan s'élevant à 5 658.26 €
- d'approuver le règlement, à la commune d'Arras-en-Lavedan, des charges 2020 relatives aux frais d'eau et d'électricité s'élevant à 762.19 €
- d'autoriser le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

##### **5.2. Régularisation de la participation 2019 et 2020 de la communauté de communes à la commune d'Aucun aux frais de mise à disposition de personnel pour les services périscolaires**

*Rapporteur : Mme Isabelle Courtin, Vice-présidente en charge de l'éducation, enfance, jeunesse*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le règlement à la commune d'Aucun des charges 2019 et 2020 relatives à la mise à disposition de personnel pour le centre de loisirs périscolaire d'Aucun qui s'élèvent à 5 283.55 €.
- d'autoriser le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

##### **5.3. Règlement de restauration scolaire et du service périscolaire (sous réserve)**

*Rapporteur : Mme Isabelle Courtin, Vice-présidente éducation, enfance, jeunesse*

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021, les termes du règlement intérieur (en annexe) des accueils de loisirs périscolaires liés aux écoles des sites d'Argelès-Gazost (Jean-Bourdette et Villa Suzanne), Saint-Savin, Ayzac-Ost, Ayros-Arbouix, Beaucens et Salles et des cantines d'Argelès-Gazost (Jean-Bourdette et Villa Suzanne), d'Arcizans-Avant, d'Ayros-Arbouix, d'Ayzac-Ost, de Beaucens, de Boô- Silhen, de Salles, d'Arrens-Marsous, d'Aucun et d'Arras-en-Lavedan ;

- autorise le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

## **6. ENVIRONNEMENT**

### **6.1 Schéma directeur « Vélo et Services vélo » des Vallées des Gaves - approbation**

*Rapporteur : M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président.*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte le Schéma directeur « Vélo et services vélos » des Vallées des Gaves.

## **7. INFORMATIONS**

Fermeture des gorges de Luz.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h.



